

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 29 OCTOBRE 2025

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mercredi 29 octobre 2025, à 19 h 15, au centre administratif de Baie-Saint-Paul, à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Membres parents d'un élève			
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Patricia Guay	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Brigitte Lavoie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lynda Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres du personnel			
	Asma Benammi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Robert Croteau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tristan Lussier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Shany Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres de la communauté			
	Sylvain Beaudry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Desgagnés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Élise Langlais	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aurélie Savard	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rose Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestionnaires			
	Simon Gagné, directeur général par intérim	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières et des technologies de l'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Michèle Moreau, secrétaire générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**OUVERTURE DE LA RÉUNION, CONSTATATION DU QUORUM ET
DECLARATIONS DE CONFLITS D'INTERÊTS**

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle s'assure que l'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et que tous les membres du conseil d'administration ont reçu la documentation en temps opportun.

Les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

Madame Martine Desgagnés se déclare en conflit d'intérêts pour le point 9 de l'ordre du jour : *Désignation d'un représentant d'un organisme sur le comité EHDAA.*

**PRÉSENTATION DES NOUVELLES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Les membres nouvellement désignées pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ont prêté serment devant le directeur général par intérim, s'engageant à remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, avant la tenue de la présente séance publique.

La présidente souhaite la bienvenue aux membres nouvellement désignées

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

au conseil d'administration, soit mesdames Asma Benammi (personnel enseignant), Martine Desgagnés (communauté) et Rose Tremblay (communauté).

CA : 325-25**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025 ET SUIVIS**CA : 326-25**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 22 septembre 2025 tel que déposé.

En suivi, monsieur Simon Gagné, directeur général par intérim, souligne que les travaux de construction de la nouvelle école Laure-Gaudreault à Clermont ont débuté. Une conférence de presse à ce sujet a eu lieu le 27 octobre dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

ADOPTION DU BUDGET**CA : 327-25****ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ADOPTION D'UN BUDGET DÉFICITAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation peut, aux conditions et selon les modalités qu'elle détermine, autoriser le Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC) à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus ;

CONSIDÉRANT que le budget 2025-2026 du CSSDC prévoit un déficit d'exercice de 1 204 034 \$ et qu'une autorisation est requise pour un montant de 1 097 167 \$, et ce, après les allègements prévus pour les obligations découlant des conventions collectives ;

CONSIDÉRANT que les modalités du ministère prévoient qu'une demande d'autorisation pour l'adoption d'un budget déficitaire doit être acheminée avant l'adoption du budget par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a fait l'étude détaillée du budget et qu'il recommande l'adoption d'un budget déficitaire pour la prochaine année d'une hauteur de 1 204 034 \$;

CONSIDÉRANT que suivant le comité de vérification, la direction générale a procédé à l'envoi d'une demande d'autorisation pour l'adoption du budget déficitaire;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Tremblay et **RÉSOLU** unanimement d'**ENTÉRINER** la demande déposée auprès de la ministre de l'Éducation par la direction générale.

CA : 328-25

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3)*, le Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC) doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 204 034 \$;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la ministre a été déposée afin que la ministre autorise le CSSDC à adopter un budget qui prévoit un déficit de 1 097 167 \$, et ce, après les allègements prévus pour les obligations découlant des conventions collectives ;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 3 784 635 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 36 599 245 \$;
- Un nombre de 21 548 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- Le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT le dépôt du cadre budgétaire interne 2025-2026 et du budget au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le cadre budgétaire interne 2025-2026 tel que déposé;
- **ADOPTER** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 76 661 524 \$ et des dépenses de 77 865 558 \$ pour un résultat financier déficitaire de 1 204 034 \$, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de la ministre pour l'adoption d'un budget déficitaire;
- **TRANSMETTRE** copie de ce budget à la ministre de l'Éducation.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Avec le consentement de tous les membres présents, un point est ajouté à l'ordre du jour, séance tenante :

CA : 329-25

MOTION DE FÉLICITATIONS : BUDGET 2025-2026

CONSIDÉRANT le processus budgétaire particulièrement complexe en vue de la préparation du budget pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT les divers changements effectués par le ministère de l'Éducation jusqu'à tout récemment et les contraintes inhérentes à la préparation du budget pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT le travail colossal et l'implication exceptionnelle de l'équipe du service des ressources financières, sous la gouverne de madame Stéphanie Marcotte, directrice;

CONSIDÉRANT la qualité remarquable des documents produits en vue de l'adoption du budget par le conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **FÉLICITER** les membres de l'équipe du service des ressources financières pour leur travail exceptionnel afin de livrer le budget 2025-2026;
- **REMERCIER** chaleureusement madame Stéphanie Marcotte, directrice du service des ressources financières et des technologies de l'information;
- **TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à madame Stéphanie Marcotte, directrice du service des ressources financières et des technologies de l'information.

CA : 330-25

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2024-2025

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CA : 265-24 datée du 28 août 2024, le Centre de services scolaire de Charlevoix a adopté le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration, lors d'une séance régulière tenue le 12 mars 2025, a dûment adopté la résolution CA 287-25, par laquelle il nommait la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* comme auditeur indépendant des états financiers 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale a publié, le 14 octobre 2025, un avis public informant de la date, de l'heure et du lieu de la présente séance ordinaire ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, la direction générale a publié, le 22 octobre 2025, un résumé des états financiers 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général par intérim a soumis au conseil d'administration les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant ;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification, lors de la rencontre du 15 octobre 2025, a rencontré l'auditeur indépendant et a pris connaissance des résultats de l'audit. Il a notamment :

- Reçu le document « 2025 – États financiers CSS de Charlevoix » ;
- Assisté à une présentation détaillée ;
- Questionné certains éléments ;
- Recommandé l'acceptation du dépôt des états financiers 2024-2025 et du rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix a reçu, lors de la rencontre préparatoire du mercredi 29 octobre 2025, les états financiers et les analyses s'y rapportant, ainsi que le rapport de l'auditeur ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ACCEPTER** le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant tel que soumis;
- **ACCEPTER** le dépôt des états financiers 2024-2025 du Centre de services scolaire de Charlevoix tels que soumis.

CA : 331-25

**APPROBATION DE L'ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES ÉCHUES AVANT
LE 30 JUIN 2024 ET DES SOLDES DUS PAR LES PROPRIÉTAIRES DES
IMMEUBLES VISÉS**

CONSIDÉRANT que l'article 318 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit une prescription de 3 ans de la date d'exigibilité pour le recouvrement des taxes scolaires;

CONSIDÉRANT que les articles 325 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient le recouvrement de la taxe scolaire par saisie et vente des biens meubles ou par vente des biens immeubles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 339, la direction générale a l'obligation, avant le début de novembre, de faire approuver par le conseil d'administration l'état des taxes qui restent dues par le propriétaire;

CONSIDÉRANT le document « État des taxes dues » présenté par la direction générale, devant être considéré comme étant ici au long reproduit ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Desgagnés et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**APPROUVER** l'état des taxes dues tel que présenté par la direction générale.

CA : 332-25

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT D'UN ORGANISME SUR LE
COMITÉ EHDA**

CONSIDÉRANT l'article 185 alinéa 3 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire désigne le représentant des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) au comité consultatif des services aux élèves HDAA, après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT que ce poste est récemment devenu vacant;

CONSIDÉRANT la démarche menée par la direction générale auprès des organismes locaux afin de recueillir leur intérêt;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT le dépôt de ces candidatures aux membres du conseil d'administration lors de la séance de travail du 29 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Tremblay **ET RÉSOLU** à la majorité, avec l'abstention de madame Martine Desgagnés, de :

- **PROCÉDER** à la nomination de La Maison de la Famille pour siéger à titre de représentant des organismes sur le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

CA : 333-25

**ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA GESTION DES DOCUMENTS
ET ARCHIVES**

CONSIDÉRANT que la *Politique de la gestion documentaire* n'a pas été mise à jour depuis 2008;

CONSIDÉRANT que le service du secrétariat général a procédé à une révision de cette Politique;

CONSIDÉRANT le processus d'élaboration et de révision du contenu de la *Politique sur la gestion des documents et des archives*;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Desgagnés et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **ADOPTER** la *Politique sur la gestion des documents et archives* telle que présentée;
- **FIXER** la date d'entrée en vigueur de cette Politique au 30 octobre 2025;
- **DIFFUSER** la Politique auprès du personnel et des instances concernées.

CA : 334-25**ABROGATION DE POLITIQUES**

CONSIDÉRANT le processus en cours pour la mise à jour du cahier de gestion ;

CONSIDÉRANT que les politiques suivantes sont devenues caduques :

- Politique sur la révision de décision (1999)
- Politique portant sur les interventions en cas d'épidémie (2000)

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique ;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement d'**ABROGER** les politiques listées ci-haut.

CA : 335-25**PARTICIPATION AUX COMITÉS DE LA LIP**

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer les comités suivants :

- un comité de gouvernance et d'éthique ;
- un comité de vérification ;
- un comité des ressources humaines.

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5 ;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister le directeur général du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par celui-ci en application des articles 96.8 et 110.5. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles membres qui rejoignent le conseil d'administration, mesdames Asma Benammi, Martine Desgagnés et Rose Tremblay, ont exprimé leur intérêt pour un des comités;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **PROCÉDER** à la nomination de madame Asma Benammi au comité des ressources humaines, de madame Martine Desgagnés au comité de gouvernance et d'éthique et de madame Rose Tremblay au comité de vérification.

CA : 336-25**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DES NOUVELLES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* en vigueur depuis le 10 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'article 4 de ce règlement prévoit que : *Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration ;*

CONSIDÉRANT que trois nouvelles membres se joignent au conseil d'administration, soit mesdames Asma Benammi, Martine Desgagnés et Rose Tremblay;

CONSIDÉRANT les déclarations et engagements signés par les nouvelles membres et transmises au Secrétariat général ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Tristan Lussier et **RÉSOLU** à l'unanimité de **PRENDRE ACTE** des déclarations et engagements signés par mesdames Asma Benammi, Martine Desgagnés et Rose Tremblay conformément à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

CA : 337-25**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES NOUVELLES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* en vigueur depuis le 10 mars 2022 ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que l'article 12 de ce règlement prévoit que : *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire ;*

CONSIDÉRANT que trois nouvelles membres se joignent au conseil d'administration, soit mesdames Asma Benammi, Martine Desgagnés et Rose Tremblay ;

CONSIDÉRANT les déclarations signées par les nouvelles membres du conseil d'administration et transmises au Secrétariat général ;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Tremblay et **RÉSOLU** unanimement **DE PRENDRE ACTE** des déclarations signées par mesdames Asma Benammi, Martine Desgagnés et Rose Tremblay conformément à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.*

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le mercredi 18 mars 2026, à 19 h 15, au centre administratif de La Malbaie.

CA : 338-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée, les points à l'ordre du jour ayant tous été traités.

Lucie Maltais, présidente

Michèle Moreau, secrétaire générale